

## COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2018**

Nombre de conseillers  
en exercice : 17  
présents : 13  
pouvoirs : 3  
votants : 16

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

**Etaient Présents** : M. Patrick MESSEIN, Mme Stéphanie JACQUEMOT, M. Philippe RENAULD, M. Antoine BARBA, Mme Colette KLAG, M. Dominique LORRETTE, M. Patrick SARATI, M. Mickaël DANGIN, Mme Fabienne MARTINUZ, Mme Anne MULLER, M. Jean-Louis QUÉTEL, M. Romain THERES, Mme Jennifer TREILLARD.

**Se sont excusés** : Mme Aurélie CAMMI (procuration de vote à M. Philippe RENAULD), M. Daniel LESCASSE (procuration de vote à M. Jean-Louis QUÉTEL), M. Martin WINTERSTEIN (procuration de vote à M. Antoine BARBA).

**Était absente** : Mme Marie OMHOVERE.

Secrétaire de séance : M. Mickaël DANGIN, assisté de M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

**PROPOSITION D'ADJONCTION D'UNE DÉLIBÉRATION :**

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la remise à niveau des collections de base de la bibliothèque

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif  
M14**

**01/2018**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif 2017 présenté par Monsieur le Maire ; les soldes de ces comptes s'établissent comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes :	991 008.97 €
Dépenses :	<u>791 679.63 €</u>
Résultat 2017 – Excédent	199 329.34 €
Résultat antérieur reporté :	<u>0 €</u>
Résultat à affecter :	199 329.34 €

**SECTION DES INVESTISSEMENTS :**

Recettes :	414 592.88 €
Dépenses :	<u>304 391.12 €</u>
Résultat 2017 – Excédent	110 201.76 €

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2018**

Résultat antérieur reporté :	<u>199 434.35 €</u>
Résultat d'investissement cumulé :	309 636.11 €

**RESULTAT GLOBAL :** Excédent 508 965.45 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 199 329.34 €, au compte 1068 du prochain budget primitif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire et sous la Présidence de Mme Stéphanie JACQUEMOT, 1ère Adjointe, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017 ainsi que le Compte de Gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au Compte Administratif présenté par le Maire.

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif  
M49**

**02/2018**

Le Compte Administratif de Service Eau & Assainissement présente les résultats suivants :

**SECTION D'EXPLOITATION :**

Recettes :	262 190.98 €
Dépenses :	<u>254 657.60 €</u>
Résultat 2017 – Excédent	7 533.38 €
Résultat antérieur reporté :	<u>109 698.33 €</u>
Résultat à affecter :	117 231.71 €

**SECTION DES INVESTISSEMENTS :**

Recettes :	55 505.67 €
Dépenses :	<u>11 760.84 €</u>
Résultat 2017 – Excédent	43 744.83 €
Résultat antérieur reporté :	<u>81 653.40 €</u>
Résultat d'investissement cumulé :	125 398.23 €

**RESULTAT GLOBAL :** Excédent 242 629.94 €

Le Conseil Municipal, après examen hors la présence du Maire et sous la Présidence de Mme Stéphanie JACQUEMOT, 1ère Adjointe, approuve le Compte Administratif 2017 du service Eau & Assainissement.

Par ailleurs, constatant que le Compte de Gestion, établi par le receveur municipal, est en tout point identique au Compte Administratif, le Conseil Municipal approuve également ce document.

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget M49 eau & assainissement 2018 les résultats précédemment indiqués comme suit :

- Résultat d'investissement reporté (001) / Recette : 125 398.23 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002) / Recette : 117 231.71 €

**Défense extérieure contre l'incendie – contrôle des poteaux d'incendie : adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commande****03/2018**

Faisant suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et au décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, assuré majoritairement au travers des 24 000 poteaux d'incendie présents sur le territoire de la Moselle.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du SDIS. Mais compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement.

En complément, et afin que cette charge ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités :

- d'une part, une baisse des cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux ;
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes par territoire ce qui permettra d'optimiser et réduire le coût de ces contrôles.

La mise en place du groupement n'engendrera aucun frais pour la collectivité. En effet, le Département de la Moselle, au titre de la solidarité territoriale et lui-même propriétaire d'une vingtaine de poteaux d'incendie sur les sites départementaux, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu de ces éléments, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sont invités à adopter les points ci-dessous.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,  
Vu le Code Général des collectivités Territoriales,  
Vu la note explicative de synthèse ci-dessus,  
L'exposé du Maire entendu,

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2018**

Approuve la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur, et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe ;

Autorise le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**Participation au remplacement de la chaudière du presbytère  
d'Ars-sur-Moselle****04/2018**

Monsieur le Maire fait état d'un courrier adressé par la Mairie d'Ars-sur-Moselle en date du 18 décembre 2017 sollicitant une participation auprès des communes membres de la communauté de paroisses de Notre Dame de l'Aqueduc dans le cadre de la rénovation de la chaufferie du Presbytère d'Ars-sur-Moselle.

Un devis de travaux est présenté s'élevant à 6 798,00 € HT.

Il est proposé une répartition à l'habitant du montant hors taxes des travaux entre les 7 communes composant la communauté de paroisses (Ancy-Dornot, Arry, Ars-sur-Moselle, Corny-sur-Moselle, Gorze, Jouy-aux-Arches, Novéant-sur-Moselle). La participation de la commune de Novéant-sur-Moselle s'élèverait à 968.04 €.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la participation de la commune à la rénovation de la chaufferie d'un montant de 968.04 €.

**Rythmes scolaires : passage à la semaine de 4 jours****05/2018**

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Monsieur le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours,

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2018**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,  
Vu le courriel de l'inspection d'académie reçu le 12 janvier 2018, demandant aux communes de transmettre leur décision sur la semaine scolaire et ses horaires avant la fin du mois de mars ;  
Considérant les intérêts des élèves de la commune de Novéant-sur-Moselle,  
Après avis des conseils d'écoles en date du 22 février 2018,  
En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à une abstention et 15 voix POUR :  
- Émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours  
- Les horaires proposés seraient : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00.

**Subvention aux associations****06/2018**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'entériner le projet de subventions accordées aux associations étudié par la commission vie associative et présenté par le Maire.

Le règlement d'attribution des subventions pour le C.L.S.H. est reconduit en 2018.

Enfin, M. le Maire rappelle que ces subventions sont versées aux associations actives sur le village et que lui ou le conseiller délégué à la vie associative est présent lors des assemblées générales de chacune des associations subventionnées.

**Octroi de subventions****07/2018**

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours formulées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par les différentes associations, d'octroyer à :

- Une rose Un Espoir la somme de 30.00 €
- S.O.S. Amitié la somme de 30.00 €
- La pédiatrie enchantée la somme de 30.00 €
- L'Association française des sclérosés en plaque la somme de 30.00 €
- AFAD (Aide Familiale À Domicile) de Moselle la somme de 30.00 €
- La Prévention Routière la somme de 30.00 €

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2018**

- L'Amicale du Personnel Communal et Intercommunal du Chardon Lorrain (APCICL) la somme de 200.00 €.

**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la remise à niveau des collections de base de la bibliothèque****08/2018**

Madame Colette KLAG, Adjointe chargée de la gestion de la bibliothèque, informe l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Moselle, d'un montant de 1 200 €, pour la mise à niveau ou le développement d'une collection de base de la bibliothèque municipale.

Pour se faire, il est nécessaire que le Conseil Municipal prenne une délibération portant engagement à inscrire cette subvention au budget communal et à acquérir les ouvrages au titre communal.

Les membres du Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Mme Colette KLAG,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Sollicite auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention pour la mise à niveau ou le développement d'une collection de base de la bibliothèque municipale,
- S'engage à inscrire cette subvention au budget communal et à acquérir les ouvrages au titre communal
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

La séance est close à 21h50.

## COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2018

Délibérations n°01/2018 à 08/2018

Émargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire		Jean-Louis QUÉTEL	
Stéphanie JACQUEMOT 1 <sup>ère</sup> Adjointe		Jennifer TREILLARD	
Philippe RENAULD, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		Martin WINTERSTEIN	EXCUSÉ
Daniel LESCASSE, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	EXCUSÉ	Fabienne MARTINUZ	
Antoine BARBA, 4 <sup>ème</sup> Adjoint		Mickaël DANGIN	
Colette KLAG, 5 <sup>ème</sup> Adjointe		Aurélié CAMMI	EXCUSÉE
Dominique LORRETTE		Patrick SARATI	
Marie OMHOVERE	ABSENTE	Anne MULLER	
		Romain THERES	